

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'arbitrage et le Transvaal

Alors que les événements dont le Transvaal est le théâtre continuent à affliger tous ceux qui ont au cœur quelque souci du droit et de l'humanité, c'est une consolation de constater que la propagande en faveur de l'arbitrage se poursuit activement.

Le *Journal des Débats* vient de consacrer à cette question si importante, un article qui à cette heure, où la diplomatie ne reste pas inactive, mérite tout particulièrement d'être signalé et dont nous extrayons les passages suivants :

« Le congrès de la paix qui se tient actuellement à Glasgow, a pu enregistrer avec joie une manifestation qui vient de se produire en Angleterre même. Elle a une signification d'autant plus intéressante qu'elle ne vient pas de théoriciens philanthropes, mais bien d'hommes pratiques, mêlés aux réalités de chaque jour et qui ne voudraient sans doute pas perdre leur temps sur ce qu'ils considéreraient comme de vains mots. Ce sont des commerçants qui l'ont faite : sur la proposition de M. Thomas Barclay, le distingué président de la chambre de commerce anglaise de Paris, qui a déjà bien mérité des peuples d'Angleterre et de France par ses efforts constants pour aplanir les voies entre les deux pays, la réunion des Chambres de Commerce britanniques, qui vient d'avoir lieu à Hottinghoun a voté une résolution en faveur de la conclusion d'un traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre. Voici la traduction de cette résolution :

« En vue des avantages incalculables qui seraient assurés aux relations commerciales entre les deux pays par l'adoption d'un traité général d'arbitrage, cette association s'engage à coopérer cordialement à toute mesure bien conçue qui pourrait être préparée en vue d'un si grand et si bénéficiaire résultat »

Cette résolution, approuvée peu après par l'association de droit international réunie à Glasgow, et qui a exprimé ce vœu que M. Barclay puisse faire aboutir son idée, est intéressante non seulement par le caractère pratique de ceux qui l'ont votée, mais encore par la tournure même de sa rédaction. Elle évite les grandes phrases. Elle se borne à constater l'engagement « de coopérer cordialement » à la préparation d'un traité d'arbitrage franco-anglais, et une telle promesse a de la portée venant d'hommes comme les grands commerçants d'Angleterre, auxquels tant d'intérêts sont liés et qui ont, par conséquent tant de canaux pour répandre leurs idées. De plus, elle n'implique pas la conviction qu'on peut du jour au lendemain séparer deux nations ardent par une cour d'arbitrage. Les membres des Chambres de commerce britanniques admettent qu'il faut préparer le terrain. Ils ont sans doute été édifiés par les résultats du congrès de la paix de 1899 qui laissa derrière lui le tribunal de la Haye, juridiction ignorée, à laquelle personne n'a recours, et dont certains juges, fatigués d'attendre les plaideurs, songeraient, dit-on à démissionner.

D'autre part, les Chambres de commerce britanniques ont sous les yeux un autre exemple qui prouve la vanité de tout projet de traité général d'arbitrage lorsque le travail préparatoire n'est pas fait ni l'instant propice atteint. En 1895, les Etats-Unis, par leur intervention plus que résolue dans le conflit anglo-vénézuélien obligèrent l'Angleterre à recourir à des arbitres. Le gouvernement britannique, pour éviter à l'avenir de si pénibles accidents, élabore avec celui de Washington un projet de traité général d'arbitrage. Mais le Sénat des Etats-Unis lui fit subir le même sort que, depuis, au traité Hay-Pauncefote : sous prétexte de l'amender, il le déchira.

Sans doute, si un projet analogue était présenté à Londres et à Paris, il serait traité avec moins de désinvolture, mais il n'aurait

peut-être pas plus de chances d'être adopté ; comme l'indique la résolution des chambres de commerce britanniques, il faudrait d'abord songer à des mesures préparatoires. La première est de convertir l'opinion des deux pays à une combinaison de cette nature. Français et Anglais se rallieraient sans doute assez facilement à cette idée ; mais, avant que cette adhésion toute théorique puisse avoir le moindre effet, il faudrait que de part et d'autre on se soit attaché à écarter par des accords préliminaires quelques rares questions qui pourraient éventuellement surgir entre les deux pays et qui sont de celles qui ne se résolvent que par le jeu des forces et non par un recours à des arbitres. Il ne serait sans doute pas difficile, si l'on voulait considérer d'ensemble et avec largeur la situation des deux nations, d'examiner les régions où se groupent leurs intérêts essentiels de trouver un moyen de les satisfaire et de les rassurer toutes les deux par la méthode des compensations. Il faudrait pouvoir opérer cette sorte de liquidation préalable pour que les relations entre les deux pays fussent mises sur une base facile : *on a working foot*, comme disent les Anglais, qui permettrait l'intervention d'un traité permanent d'arbitrage. De part et d'autre on y trouverait certainement son bénéfice. Nous ne saurions désirer un conflit avec l'Angleterre, et d'autre part l'Angleterre aurait tant à gagner à rencontrer dans le monde qui se prépare une France bienveillante ou tout au moins, neutre dans certains conflits. Si les membres de la chambre de commerce britannique pouvaient répandre en Angleterre cette idée qu'on pourrait, qu'on devrait même s'entendre largement avec la France, sur des bases larges, sans attendre qu'une question isolée surgisse et sans se borner à la résoudre, ils auraient travaillé de la manière la plus efficace à l'adoption d'un traité d'arbitrage général entre les deux pays. Ils n'ont même pas d'autre manière de donner cette « coopération cordiale » qu'ils ont promise par leur vœu de Hottingham à la proposition de M. Thomas Barclay. X.

## LE TSAR EN FRANCE

M. Loubet, se rendant à Dunkerque, a quitté Paris mardi à 11 h. 15, par train spécial.

Il était accompagné de MM. Waldeck-Rousseau, Delcassé.

Le train s'est arrêté à Arras, où le président de la République a reçu les autorités de cette ville.

Après un court arrêt à la Madelaine, le train est arrivé à Dunkerque, à 4 heures précises.

Au moment de l'arrivée, une musique militaire joue la *Marseillaise*, les canons tonnent, annonçant l'arrivée du chef de l'Etat.

Sur le quai de la gare, M. Loubet est reçu par le maire de Dunkerque entouré du conseil municipal, par le conseil général, et par les députés et sénateurs du Nord.

La foule innombrable qui se presse aux abords de la gare ne cesse d'acclamer le président de la République et M. Waldeck-Rousseau.

De chaudes réceptions ont eu lieu à l'hôtel de ville, et à la sous-préfecture, et malgré une pluie torrentielle qui n'a cessé de tomber, l'enthousiasme de la population ne s'est pas ralenti.

La ville de Dunkerque est admirablement décorée : partout ce ne sont que trophées, guirlandes de verdure, drapeaux, fleurs, tentures aux couleurs franco-russes :

Malheureusement la pluie a gâté beaucoup l'ornementation et a diminué le succès

de la fête de nuit, les illuminations splendides qui étaient organisées d'une façon légitime.

Le Tsar est arrivé hier à Dunkerque : la foule innombrable qui se pressait sur les quais a accueilli avec enthousiasme et a longuement acclamé le Tsar et la Tsarine.

An débarcadères se trouvaient MM. Loubet, Waldeck-Rousseau, les ministres et les présidents des Chambres.

Au déjeuner offert au Tsar par le président de la République, des toasts ont été portés par M. Loubet en l'honneur de la Russie et du Tsar, ce dernier a porté un toast en l'honneur de la France et de ses représentants.

L'enthousiasme en ville est indescriptible. Le départ pour Compiègne a eu lieu le soir même.

## Les obsèques de Mac-Kinley

Le corps de M. Mac-Kinley a été transporté à la gare de Buffalo, pour être amené à Washington.

Une foule énorme suivait la déposition mortelle de l'ex-président de la République américaine.

M<sup>me</sup> Mac Kinley a accompagné le corps de son mari.

Dans l'immense cortège qui se pressait derrière le convoi funèbre, marchaient toutes les notabilités américaines parmi lesquelles le nouveau président de la République des Etats-Unis.

Arrivé à Washington, le corps a été porté à la maison Blanche.

Le train portant les restes du président défunt est arrivé à Harrisburg peu après minuit. Malgré une pluie persistante, la foule était énorme le long de la ligne. Partout sur le parcours les cloches sonnaient le glas. Ce matin, au lever du jour, le train atteignit Altona. Comme à New-York et à Baltimore, des milliers de gens étaient massés aux abords de la gare.

## EN CHINE

Le bruit court que le gouvernement du Chan-Toung a demandé le retrait des troupes allemandes qui gardent la voie ferrée dans toute la partie du Chan-Toung située en dehors du territoire de Kian-Tché, ou donné à bail à l'Allemagne. Une demande de ce genre amènera probablement de fâcheuses conséquences. Le gouverneur allemand est parti pour Pékin afin de consulter le ministre d'Allemagne.

Le correspondant anglais apprend de source digne de foi qu'une Compagnie de navigation allemande et japonaise est en voie de formation en vue de faire des opérations commerciales jusqu'au lac Toung-Ting.

## INFORMATIONS

### Libération de la classe 97

Une dépêche ministérielle prescrit aux commandants de corps d'armée de mettre en route, le 21 septembre, les militaires de la classe 1897 ou marchant avec cette classe qui ne participent ni aux manœuvres, ni aux services d'honneur ou de garde organisés à l'occasion du séjour des souverains russes en France. Les militaires libérables

appartenant aux corps de troupe participant aux manœuvres ou aux services d'honneur et de garde de l'empereur, seront renvoyés dans leurs foyers à la date la plus rapprochée du 21 septembre de leur rentrée. Donc, sauf en Algérie et en Tunisie, c'est au plus tard, le 27 septembre que la classe 1897 sera rentrée dans ses foyers.

### Le Maire de Rethel révoqué

A la suite d'un incident qui s'est produit à Rethel, au cours du dîner offert par le général Brugère aux officiers étrangers qui suivent les grandes manœuvres de l'Est, — incident dont toute la presse s'est occupée ces jours derniers — le ministre de l'intérieur a signé un décret révoquant de ses fonctions M. Lefranc, maire de Retel.

Un journal régional rapporte en ces termes l'incident qui vient d'avoir pour épilogue la révocation du maire de Rethel, le docteur Lefranc :

« M Lefranc était assis entre un officier américain et un officier suédois d'un côté, un capitaine russe, officier d'ordonnance du général Sakharov, et le capitaine Targé, officier d'état-major du ministre de la guerre, de l'autre. Quelques instants avant l'arrivée du ministre, le maire, élevant la voix assez haut pour être entendu, dit à un de ses voisins, parlant du général André : « Je n'aurais pas trouvé à Rethel un seul de mes électeurs » qui consente à loger cette canaille. » Ce qui lui attira cette verte réplique du capitaine Targé, outré d'entendre tenir un pareil langage en présence d'officiers étrangers : « Je me demande si vos électeurs ont le droit de se dire Français. »

« Et comme le maire paraissait vouloir récidiver, le capitaine alors répliqua : « Et je ne permettrai pas qu'en ma présence on insulte le chef de l'armée ! »

« Que penser de ce maire clérical-nationaliste qui, invité à la table du généralissime, se permet, en présence d'officiers étrangers, de tenir un pareil langage sur le chef de l'armée ? »

Un certain nombre de conseillers municipaux de Rethel ont adressé au ministre de la guerre la protestation suivante :

« Nous, soussignés républicains et Français, membres de la minorité du Conseil municipal de Rethel, indignés des paroles injurieuses prononcées par le docteur Lefranc maire de la ville, à l'égard de M. le ministre de la guerre au banquet des officiers étrangers, protestons énergiquement en notre nom et au nom de nos électeurs, et profitons de ce regrettable incident pour renouveler au gouvernement d'action républicaine, et en particulier à M. le ministre de la guerre et à l'armée française, dont il est le chef, notre profond attachement à la République et pour lui exprimer les sentiments de notre dévouement. »

### La Suppression des Octrois

Le Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, réuni à Ajaccio, vient de terminer ses travaux.

La section d'économie politique, présidée par M. Saugrain, avocat à la cour d'appel de Paris, a étudié particulièrement la question de la suppression des octrois.

Le Conseil municipal de Paris, s'était fait représenter par M. Adrien Veber, président du Conseil général de la Seine, et M. Landrin, président de la commission des taxes de remplacement. M. le Maire d'Ajaccio et un grand nombre de maires des principales villes de France y assistaient.

Après une discussion qui a duré trois séances, et à laquelle MM. Veber, Landrin,

Papillon. Les maires d' Ajaccio, de Joigny. ont pris une grande part, la section a émis un vœu en faveur de la suppression des octrois et l'abandon aux communes du principal des quatre contributions directes, les autres taxes de remplacement devant être librement choisies par les communes.

**Les congrégations**

Il y a tout juste dix congrégations d'hommes qui ont, à l'heure actuelle, demandé l'autorisation législative conformément à la loi sur la liberté d'Association. En voici, d'après le Figaro, la liste exacte :

Les missionnaires passionnistes français, quatre établissements ; les oblats de Saint-François-de-Salles, dix établissements ; les picpusiens, six établissements ; les prêtres de Notre-Dame-de-Sion, une seule maison ; les Frères de la doctrine chrétienne de Solesmes, quatre établissements ; les marianistes, quatre-vingt-quinze établissements ; les missionnaires du Sacré-Cœur-de-Jésus de Lille et de Saint-Quentin, trois établissements ; les oratoriens, dix établissements ; les hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, dix établissements ; les Pères de Sainte-Croix, vingt-trois établissements.

Aucun ordre monastique ne figure dans cette liste.

Les demandes d'autorisation envoyées par les congrégations de femmes sont au nombre de cent quarante-six, pour six cent quatre-vingt établissements.

**Traversée de la Méditerranée en ballon**

Le ministre de la marine a adressé, à la date du 16 septembre, à M. de La Vaulx une lettre l'engageant à ajourner jusqu'à une époque plus favorable son expérience de la traversée de la Méditerranée.

« En raison des précieuses existences qui sont en jeu, conclut le ministre, je me vois conduit à vous faire connaître que je ne puis, après les avis qui m'ont été donnés, engager la responsabilité du département en prêtant le concours d'un bâtiment à une entreprise que le mauvais temps à craindre à cette époque rendrait trop périlleuse. » On dit que M. de La Vaulx effectuera quand même la traversée de la Méditerranée.

**Un nouveau jugement du président Magnaud**

M. Georges Clémenceau publie dans le Bloc le texte suivant d'un nouveau jugement du président Magnaud :

...Le tribunal, Attendu que le sieur W... n'a pas comparu à l'interrogatoire qu'il devait subir en chambre de conseil le 22 mai dernier ; que ni les faits qui lui sont reprochés, fussent-ils prouvés, ni les documents produits ne démontrent en aucune façon sa prodigalité ;

Qu'il ressort seulement de ceux-ci que W... est atteint de l'innocence manie de citer à tout propos des versets de psaumes, ce qui est absolument insuffisant pour le priver de la libre disposition de ses biens ;

Mais attendu que la prodigalité qui lui est reprochée, fût-elle établie, la dation d'un conseil judiciaire ne saurait être accordée par le tribunal ;

Attendu, en effet, que l'un des principes fon-

damentaux de notre état social réside actuellement dans l'intangibilité du droit de propriété ; qu'enlever à un citoyen qui n'est ni en état de démence, d'imbécillité ou de fureur, mais simplement prodigue, la libre disposition de ses biens, c'est porter une grave atteinte à ce principe ; qu'à ce point de vue la dation d'un conseil judiciaire, étant une restriction des plus importantes au libre exercice du droit de propriété, doit être rejetée ;

Attendu, en outre, que, dans l'intérêt du bien-être général, il importe que les capitaux, surtout lorsqu'ils sont considérables, ne restent pas concentrés et immobilisés dans les mêmes mains et soient au contraire, mis en rapide circulation ;

Que c'est actuellement le seul moyen de faire participer le plus grand nombre à la fortune publique et de faciliter le retour à la masse de ce qui, depuis une ou plusieurs générations, en était sorti au profit d'un seul ;

Qu'un conseil judiciaire se comprendrait bien mieux pour l'avare qui, en se privant sordidement de tout, frustre ainsi, chose bien plus grave, la collectivité humaine du bien-être, que, pour certains de ses membres, vivant de leur travail ou de leur industrie, elle est, par la force des choses, en droit d'attendre d'une circulation au moins normale des capitaux ;

Que, s'appuyant sur ces principes et considérations, la loi laissant du reste au juge tous pouvoirs d'appréciation à cet égard, il échut de rejeter la demande en dation de conseil judiciaire formée par W... contre son fils ;

Par ces motifs : Déclare W... père non recevable et mal fondé en sa demande, l'en déboute et le condamne aux dépens. ... Ce qui sera exécuté suivant la loi. Ainsi jugé publiquement.

**Arrestation d'un Italien**

**Complot contre M. Loubet (?)**

Sur dénonciation de deux jeunes gens d'origine française, la police de Barcelonne a arrêté un Italien nommé. Angelo Desanti, sous l'inculpation de coups et blessures. Au moment de son arrestation, on a trouvé dans une de ses poches une enveloppe portant l'étrange suscription qui suit :

« A Madame Veuve Loubet, Paris. »

On lui a demandé des explications, et il a répondu que cette enveloppe était préparée pour écrire à la mère du président de la République française.

La police catalane est persuadée que Desanti fait partie d'un complot dont les membres se proposent d'assassiner le président Loubet. L'attentat commis, Desanti aurait écrit à la veuve une lettre dont il avait préparé l'enveloppe.

Ce Desanti a déjà été condamné pour vol commis à la cathédrale de Palma de Majorque.

**CHRONIQUE LOCALE**

**En l'honneur du Tzar**

A l'occasion du voyage en France de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice de Russie, le gouvernement a décidé que les administrations publiques seront fermées les vendredi 20 et samedi 21 septembre.

**Société Agricole et Industrielle du Lot**

La réunion de la Société Agricole et Industrielle du Lot a eu lieu le 14 septem-

bre 1901, sous la présidence de M. le Dr Emile Rey, député du Lot, président.

Etaient présents : MM. Quercy, Bru, Bouyssou, Delbreil, Delbru, Viviès, Aillet, Pouzergues, Iches, Rouquié, Pardes, Rhodes, F.-E. Delpont, Miquel, Dalet, Laporte, Vinel.

M. Iches, comme le plus jeune des membres présents, fait fonction de secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Dr Aymard est admis à faire partie de la Société, après avoir été présenté à la dernière séance.

Demandent à faire partie de la Société : MM. le Dr Vernet, de Cajarc, Castanié, rédacteur de l'Indépendant du Lot à Saint-Céré, Villars, expert géomètre, maire de Soullaguet.

Aux termes des statuts, il sera procédé à l'admission de ces nouveaux membres à la prochaine séance.

M. le Président prend la parole pour exposer à la Société agricole l'objet de sa convocation : la création des retraites ouvrières pour la vieillesse. Il fait l'analyse de chaque article du projet de la nouvelle loi. Ces articles sont successivement discutés, les uns adoptés, les autres repoussés, d'autres admis avec certains amendements. Après avoir fait voter sur chaque chapitre et recueilli ainsi l'opinion des membres présents, M. le Président propose d'émettre le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité des membres présents :

La Société agricole et industrielle du Lot, Considérant qu'il est nécessaire qu'une loi intervienne pour faciliter aux travailleurs les moyens de se constituer, par l'épargne et la prévoyance, une pension de retraite sur leurs vieux jours,

Emet le vœu : Que l'Etat encourage la constitution par les travailleurs de pensions de retraite, soit par des subventions au moment des versements, soit par des majorations au moment de la liquidation de la pension ;

Que la prévoyance soit facultative et libre dans le choix des moyens et que les versements ne soient pas plus obligatoires pour l'employeur que pour l'employé ;

Que la loi s'applique aussi bien au travailleur des champs qu'à celui de la ville, à l'ouvrier de la terre qu'à celui de l'usine, au petit cultivateur, artisan ou commerçant qu'à l'employé et au salarié ;

Qu'elle tienne compte, dans la même mesure, de tous les actes de prévoyance, qu'ils proviennent des versements à la caisse des retraites ouvrières, à la caisse nationale de la vieillesse, aux sociétés de secours mutuels et autres institutions de prévoyance ou bien qu'ils soient représentés par la constitution soit d'un capital immobilier ou mobilier (propriété rurale — maison — atelier — boutique, etc) soit d'un capital humain (nombreuse famille).

Que l'administration de la caisse soit établie de la manière la plus simple et la plus économique possible, notamment en utilisant les nombreux fonctionnaires que l'Etat a sous la main.

M. Delbreil fait un exposé intéressant au sujet d'une méthode de vinification du jacquez, qui lui a donné de très beaux résultats ; il rend compte de la discussion qui a eu lieu, à la Société Viticole du Cen-

tre-Sud, dont il est le Secrétaire, au sujet du mutage des vins, repoussé par cette Société. Après ces communications, nulle observation n'étant présentée, M. le Président lève la séance.

Le Conservateur, J. D.

**Syndicat Agricole du Lot**

Samedi 14 septembre 1901, a eu lieu dans une salle de la Mairie de Cahors, l'assemblée générale du Syndicat agricole du Lot, présidée par M. le Dr Rey, député du Lot, président du Syndicat.

Cette réunion, provoquée par le président, avait pour but de permettre aux membres du Syndicat de donner leur avis sur les propositions de la loi en étude, sur les retraites ouvrières. Après avoir fait longuement l'exposé de la question et en avoir discuté chaque article avec beaucoup d'intérêt, M. le Président demande si le Syndicat est disposé à accepter le projet de loi tel qu'il est présenté.

A l'unanimité des voix moins une, le Syndicat émet le vœu déjà adopté par la Société agricole et industrielle.

**Théâtre de Cahors**

Les ma. di 24 et jeudi 26 septembre 1901 à 8 heures et demie, auront lieu au théâtre de Cahors deux représentations avec changement complet de programme, données par le

**COMMANDEUR CAZENEUVE**

avec le concours de sa nièce et élève

**Reine de Solange.**

Le programme se divise en trois parties : Dix expériences de haute prestidigitacion. Le dernier mot de l'adresse. Le Cabinet mystérieux, ou les farces du spiritisme en face la raison humaine.

Nos lecteurs se souviennent encore de la magnifique représentation que nous donna l'année dernière, au théâtre, le Commandeur Cazeneuve, avec le concours de son élève, Reine de Solange, pour que nous insistions plus longtemps sur l'attrait et l'intérêt qu'offrent de telles représentations. Nous ne doutons pas que nombreux, les Cadurciens se rendront à ces soirées où le merveilleux et le prodige sont présentés aux spectateurs avec tant d'habileté et de science par le célèbre Cazeneuve.

Il y aura salle comble mardi et jeudi au théâtre.

**Fête de l'avenue de la gare**

Les jeunes gens du quartier de la gare organisent pour dimanche 22 septembre courant, des réjouissances de toutes sortes suivies d'un grand bal champêtre.

Le programme de la fête est des mieux choisis, aussi on nous assure que les organisateurs s'efforceront comme les années précédentes, à procurer à la population cadurcienne, l'occasion de se distraire un moment.

Le dimanche, le bal de jour commencera

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

**TROISIÈME PARTIE**

XXX

« JE VOUS ACHÈTE VOTRE VIE »

Maintenant elle s'affaissa, toute pâle, sur l'ottomane. Il lui semblait que mille ans s'étaient écoulés depuis le jour où elle s'était trouvée à côté de cet homme, sous la verdure de l'avenue Stéphanie à Baden-Baden. Ce jour-là il l'avait embrassée sur sa bouche d'enfant, en la remerciant de son cadeau. Et maintenant — ils s'étaient rencontrés ainsi ! Il ne dit rien. Il restait interdit, comme hébété, essayant de lire sur sa figure le secret de ses pensées. La coupe amère qu'il avait consenti à vider par amour pour son frère, n'était donc pas assez remplie ! Il fallait encore cette nouvelle amertume de lui laisser croire, à elle, qu'il était coupable !

Les joutes de Venetia n'avaient pas repris leurs fraîches couleurs, et ses yeux se fixaient sur lui avec une tristesse qui lui rappelait le regard qui, douze ans auparavant, un jour d'été, avait confirmé la promesse faite par la Petite Reine de lui garder le secret et de ne dire à personne de quelles souffrances elle

avait été témoin. — On vous croyait mort, dit-elle à la fin, d'un ton très bas. Pourquoi avez-vous mené cette existence ?

Il ne répondit pas.

— C'était cruel envers Philippe, continuait-elle d'une voix toujours tremblante. — Tout enfant que j'étais, je me rappelle bien sa profonde douleur à la nouvelle de votre mort. Il ne vous a jamais oublié. Et maintenant encore il parle de vous si souvent ! Il se trouve dans votre camp. Nous voyageons ensemble. Il doit arriver ici, ce soir. Quelle ne sera point sa joie d'apprendre que son meilleur ami est vivant ? Mais pourquoi — pourquoi lui avoir laissé ignorer, à lui, quand même vous étiez perdu pour le reste du monde ?

Encore il ne répondit rien. Avouer la vérité c'était impossible ; dire un mensonge, c'était indigne. Elle s'interrompit, attendant une réponse. Puis, le voyant se retrancher dans le mutisme, elle reprit de sa voix douce qui lui donnait un charme spécial d'autant plus puissant que d'ordinaire elle était plus calme et plus froide :

— Monsieur Cecil, j'ai deviné juste. Je savais que vous étiez bien supérieur à votre grade actuel. Je sentais qu'à tous les points de vue, excepté une différence fortuite de position, nous marchions de pair. Mais pourquoi vous être condamné à cette misère ? Votre vie ne manque pas de noblesse et de bravoure ; mais, pour un homme comme vous, ce doit être un supplice perpétuel. Je me rappelle bien comment vous étiez dans le temps — si

bien que je suis étonnée de ce que nous ne nous soyons point reconnus l'un et l'autre dès le premier moment. L'existence que vous menez en Afrique doit être vraiment terrible pour vous, bien qu'elle soit plus digne, au fond, que le désespoir de vos années de jeunesse.

Il se laissa tomber sur un siège près d'elle, penchant, pour quelques instants, sa tête sur les mains de Venetia. Il savait qu'aux yeux de cette femme adorée et qui, dans son enfance, l'avait vu aimé et respecté de toute sa famille, il fallait paraître coupable de ce crime misérable, mesquin et lâche, sous le soupçon duquel il avait quitté son pays. Il savait que sa bouche avait été fermée par sa propre décision, et à tout jamais. Les principes d'après lesquels il avait réglé sa vie dès sa jeunesse exerçaient toujours leur pouvoir sur sa façon d'agir. Il releva sa tête et tranquillement, bien que d'une voix tremblante, il dit :

— Ne parlons pas de moi. Vous voyez quelle est ma vie ; là-dessus tout est dit. Veuillez plutôt me raconter votre histoire à vous. — Vous n'êtes plus Mlle Venetia ? Vous avez été mariée et vous êtes veuve, à ce qu'on dit ?

— Mariée pendant une heure — oui ! Mais c'est de vous que je voudrais causer. Pourquoi avoir laissé croire au monde, et surtout, pourquoi nous avoir laissé croire, à nous, que vous étiez mort ? J'étais bien jeune lorsque nous nous nous vîmes pour la dernière fois, mais je me rappelle bien combien tous mes parents vous aimaient.

L'avait-on laissée dans l'ignorance de l'accusation sous le coup de laquelle sa fuite avait eu lieu ? Il commençait à le croire.

Après tout, c'était possible. Elle était une enfant si jeune lorsqu'il partit pour l'Afrique ! Probablement on lui avait caché toute cette triste histoire, et maintenant, qui se souvenait encore d'un homme pour lequel on avait dit le *De profundis*, douze longues années auparavant ?

Selon toute probabilité, elle n'avait jamais entendu prononcer son nom, sinon par son frère dont la bouche restait close sur la honte de son ancien camarade.

— Ne parlez pas de ma vie, pour l'amour de Dieu ! s'écria-t-il passionnément. — Racontez-moi la vôtre — et avant tout la sienne ! Il m'aimait, dites-vous ? Par le ciel, c'est vrai. Il m'aimait mieux que n'importe qui, excepté l'homme dont on a creusé la tombe ici près.

— Il vous aime toujours, répondit-elle vivement. Philippe n'est pas de ceux qui oublient. C'est un cœur d'or, le sien ; et le nom de son premier ami y est toujours gravé aussi profondément que jamais. Il vous croit mort. Ce soir, quand il vous rencontrera ici, ce sera le plus beau moment de sa vie.

Cecil se leva brusquement et se mit à arpenter l'étroite pièce, dont le sol, en terre battue, avait été recouvert de peaux et de tapis : son supplice commençait à devenir insupportable.

(A suivre.)

à quatre heures et demie, et l'ouverture du bal de nuit aura lieu à neuf heures.

Bataille de confettis.

Le lundi, à 3 heures du soir, continuation de la fête par des jeux divers.

A cinq heures, départ du ballon le *Rapide*.

Le soir, à neuf heures, grand bal de nuit.

Brillante illumination durant ces jours de fête.

**Musique du 2<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DU 19 SEPTEMBRE 1901

- |                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Allegro militaire,            | Bosc.     |
| La Sirène (Ouverture)         | Auber.    |
| Espana, (Valse)               | Chabrier. |
| Rigoletto, (Fantaisie)        | Verdi.    |
| Miss Helyett, (Fantaisie)     | Audran.   |
| Polka des Clowns (Redemandée) | Allier.   |

Jeudi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 17 au 19 septembre 1901

Décès

Lafon Marie, veuve Montagne, 81 ans, s. p. rue St Maurice 12.

Géniés, Jenny, lingère, 24 ans, célibataire, rue Brives 33.

Si vous avez les **digestions pénibles, lourdeurs, somnolence, congestions** après les repas, prenez les Pilules Suisses et vous serez soulagé. 1 fr. 50.

**Arrondissement de Cahors**

**TOUZAC.** — On nous écrit :

Enfin !... la construction de la maison d'école de filles qui depuis plus de quinze ans subissait des ajournements successifs, vient d'être définitivement décidée par notre Conseil municipal, après trois séances tenues extraordinairement pour cette importante question. Nous sommes heureux de constater que nos édiles ont compris tout l'avantage pécuniaire que retirera la commune de cette construction. Les contribuables n'auront pas à supporter d'augmentation d'impôt, la somme à payer en vingt annuités n'étant guère plus élevée que le montant du loyer actuel.

Au cours de ces séances, le Conseil a été saisi d'une autre question qui intéresse au plus haut degré ceux qui ont à cœur de voir renaitre l'union et la concorde dans notre commune. — Il était prié de dire si, dans le cas, où pour une raison ou pour une autre l'institutrice actuelle de Touzac serait déplacée et accepterait son déplacement, il s'opposerait à la réintégration de M<sup>me</sup> Miquel.

Cette question délicate a été traitée avec beaucoup de tact et de bon sens à la satisfaction de tous. La majorité du Conseil, ne voulant pas être la cause du déplacement de l'institutrice, ni empêcher le retour de M<sup>me</sup> Miquel a été d'avis de laisser l'Administration libre.

Nous applaudissons à la sagesse et à la modération de cette majorité dans la circonstance et nous lui saurons gré d'avoir manifesté le désir de se tenir dorénavant en

dehors de ces questions brûlantes qui ne font qu'aigrir les esprits et créer des divisions.

*Un groupe d'électeurs.*

**MONTCUQ.** — *Ecole supérieure.* —

Mme Peré, directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles de Montcuq, a l'honneur d'informer les familles qui désireraient lui confier leurs enfants, qu'elle se tient à leur disposition pour leur fournir toutes sortes de renseignements sur le prix de la pension, le trousseau, l'hygiène de l'établissement, les études, et sur les services spéciaux de voitures qu'elle organise, les jours de rentrée, entre Montcuq et les principales gares de la région.

Des classes primaires élémentaires sont annexées à l'école primaire supérieure, elles reçoivent aussi des pensionnaires et des demi-pensionnaires.

RÉSULTATS OBTENUS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1900-1901

I. — *Classes primaires élémentaires annexées à l'école primaire supérieure*

Certificat d'études primaires : Cinq.

II. — *Ecole primaire supérieure*

Bourses d'enseignement primaire supérieur : Mlle Hourcade.

Brevet élémentaire : Mlles Cabanes, Costes, Clary, Couderc G., Couderc Julia, Laubard, Malbec, Pucheu, Sargouce, soit 9 élèves.

Certificat d'études primaires supérieures : Mlles Cardonnel, Courtil, Escrouzailles, Gizard, Lurie, Pradié, Rigouste, Sol, Theil, soit 9 élèves.

Concours d'admission à l'école normale d'institutrices de Cahors : Mlles Lurie, Costes, Pradier, Gizard, Sol, admises. — Liste supplémentaire : Mlle Courtil.

Brevet supérieur : Mlle Aurélie Arènes.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — *Bête vicieuse.* — Lundi après-midi, un propriétaire des environs conduisait par la bride un âne. Arrivé à l'angle du pont Gambetta, l'animal fit une ruade, renversa son maître, le piétina, et le mordit cruellement au bras droit. Il a fallu l'intervention de M. Suc qui parvint à coups de canne à faire lâcher prise à la bête. Le blessé a reçu immédiatement les soins nécessaires. Ses blessures, quoique graves, n'inspirent pas d'inquiétude.

**ST-MÉDARD-NICOURBY.** — *Incendie.* —

Ces jours derniers, aussitôt après le départ des batteuses et pendant le repas des ouvriers occupés aux travaux des champs, le feu a pris à un tas de paille situé dans une propriété appartenant à la famille Establie.

Grâce à de prompts secours les bâtiments purent être préservés ainsi que la récolte de blé qui se trouvait en sacs à proximité de l'incendie.

Toutefois, les pertes se sont élevées à un millier de francs.

L'incendie serait dû à une imprudence.

**Accident grave.** — Un vieillard âgé de 70 ans, a été renversé par une vache qui furieusement piétina le corps du malheureux dont les jours sont en danger.

**ST-CIRGUES.** — *Accident de bicyclette.*

— Le sieur Boudou, facteur de la commune de St Cirgues, faisait sa tournée à bicyclette, et marchait à une allure assez vive, quand un chien de berger vint se jeter dans les roues de la machine.

Boudou fut projeté violemment à terre, et dans sa chute, se démit une épaule et se fit de graves et nombreuses contusions sur diverses parties du corps.

Plusieurs jours de repos lui seront nécessaires pour se remettre.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON.** — *Dégâts causés par la grêle.* — Voici le chiffre des dégâts occasionnés par la grêle qui est tombée pendant les orages qui ont éclaté dans notre région les 5 et dix septembre courant.

Dans les communes de Strenquels, Condat, Bétaille, canton de Vayrac, ces dégâts sont estimés à la somme de 12,000 fr.

Dans les communes de Gourdon, Saint-Clair, Souillaguet et le Vigan, ces dégâts sont estimés à la somme de 10,000 fr.

Dans les communes ci-dessus désignées la grêle a ravagé principalement les tabacs et la vigne. Pour les tabacs, les propriétaires seront indemnisés en partie par l'assurance mutuelle, mais pour la vigne ce sera une perte sèche, les propriétaires n'étant pas assurés.

**GRAMAT.** — *Ecole de Cluze.* —

Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Nouelle, de Gramat, élève de l'Ecole Nationale d'horlogerie de Cluzes, à la suite du Concours Général qui vient d'avoir lieu dans cet établissement, a obtenu de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie le diplôme d'élève breveté.

Toutes nos félicitations à notre jeune compatriote.

**BULLETIN FINANCIER**

Le marché est en général plus faible, il s'est produit quelques réalisations bien naturelles du reste.

Les quelques offres ne rencontrent pas de contre parties suffisantes étant donné le calme des affaires, les cours cotés hier n'ont pu être maintenus.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 101.12 reste à 101 après 100.95 au plus bas; de 3 1/2 0/0 clôture à 101.87.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 573; le Crédit Lyonnais à 1031; le Foncier et la Société Générale n'ont inscrit aucun cours à terme.

Parmi nos chemins: le Lyon cote 1665 et le Nord 2105.

Le Suez à 3745, n'a pas varié.

La plupart des fonds d'Etats Etrangers ont baissé l'Extérieure recule à 71.32, l'Italien à 99.45; le Russe 3 0/0 1891, 85.90; le Turc D, clôture à 24.75; la Banque Ottomane à 524.

Le Serbe 4 0/0 unifiée reprend à 66.57. La Bourse de Paris sera fermée le samedi, 21 courant.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Bibliographie**

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 15 Septembre 1901.

V<sup>me</sup> Nacla : Chronique. — Victor Content : A quelque chose, malheur est bon. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — Louis Jacolliot : Les Chasseurs d'esclaves (suite) — H. de Balzac : Eugénie Grandet (suite). — Georges Beaume : Les Vendanges (fin). — François Deschamps : Au coq d'or. — Paul Gautier : Balle perdue (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique. (suite).

Vient de paraître :

**LE GUIDE DES MÈRES**

**ET DES NOURRICES**

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1<sup>re</sup> partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2<sup>e</sup> partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3<sup>e</sup> traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4<sup>e</sup> partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croutes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

LE

**PUITS QUI PARLE**

Par JEANNE SANDOL

XI

— Ce sont, mon ami, dit avec une certaine irritation le père de Geneviève, les ignorants et les sots qui veulent une compagnie bornée. Un homme de cœur et d'esprit recherche plutôt une égale dans sa compagnie. D'ailleurs, si ma fille ne trouve pas un mari, elle s'en consolera dans l'étude et dans la pratique du bien.

Moins stoïque et moins indifférente que son père ne le croyait, Geneviève, sous une apparence de calme et même de gaieté, nourrissait, au fond de son âme, une pensée unique, une préoccupation constante. Chaque matin, à l'heure du déjeuner, anxieuse, elle parcourait le journal. Que lui importaient les longs articles politiques, les annonces littéraires... Seules, les nouvelles venant du Tonkin attirèrent ses regards. Chaque jour la même attente faisait battre son cœur... hélas ! Chaque jour aussi le même silence la replongeait dans les mêmes angoisses; mais en lui laissant aussi l'espérance !... Tant que la mort du jeune marin n'était pas confirmée, n'avait-elle pas le

droit de douter, et même d'espérer ?...

Un jour, arrivée à table un peu en retard, Geneviève trouva son père qui s'était emparé du journal; machinalement, sans un grand intérêt, il en parcourait les feuilles. Tout à coup, lui, toujours impassible, il tressaillit, et, sans regarder Geneviève, sans une observation particulière, il lut tout haut, lentement, une nouvelle ainsi conçue :

« On a tout lieu de croire que le lieutenant de vaisseau Dérrouville, resté pour mort sur le champ de bataille, et dont le corps n'avait pu être retrouvé, est vivant. Un jeune matelot attaché à son service et passionnément dévoué à son maître l'a sauvé.

« Frappé à côté du commandant Renaud, le lieutenant Dérrouville tomba grièvement blessé. Le matelot Fanjat, qui combattait près de lui, s'élança pour le secourir; le blessé ne pouvant se soutenir, Fanjat le traîna dans un fossé où il put le dérober à la vue des Pavillons-Noirs.

« Le soir, après la retraite de l'ennemi, à la lueur de l'incendie d'Hanoi, le courageux matelot parvint à transporter le blessé dans un abri hors de tout danger. Séparé des lignes françaises par des obstacles infranchissables, Fanjat, caché d'abord dans des rizières, finit par atteindre la hutte isolée d'une chrétienne indigène. Cette femme, dont le fils suivait l'armée française; recueillit les deux fugitifs. Pendant deux mois, elle les tint cachés, soustrait à l'investigation des Pavillons-Noirs. Cette femme, une mère ! prodigua au jeune homme blessé les soins les plus dévoués. Se-

condée par Fanjat, elle eut la joie de rappeler à la vie celui que Dieu lui avait envoyé.... »

Tel était le récit succinct de ce dramatique épisode. Sa lecture terminée, M. Davillier pliant le journal ajouta :

— Il reste maintenant à acquérir la preuve de la vérité de ces faits annoncés. Si M. Dérrouville est réellement vivant, on ne tardera pas à en avoir la certitude. Sa famille doit être même déjà officiellement informée; Charles, toujours à l'affût des nouvelles de son ami, sera lui-même sérieusement renseigné; et par ton frère, ma chère Geneviève, nous serons fixés.

XII

Tout était vrai. Pierre Dérrouville, pour ainsi dire miraculeusement sauvé, devait rentrer en France aussitôt que sa santé, fortement ébranlée, le lui permettrait. Aucune époque précise n'était indiquée. De quels poids fut allégé le cœur de Geneviève. Les horribles cauchemars qui hantaient ses nuits firent place enfin à des pensées plus douces. Aux images lugubres que suscitaient à son esprit les procédés barbares de Pavillons-Noirs succédaient de riantes espérances.

Il reviendrait !... Il serait heureux !... et avec le désintéressement qui la caractérisait, Geneviève évoquait la gracieuse apparition de la belle jeune fille entravée sous les ombres du parc. Moi ! se disait-elle, répondant intérieurement à la souffrance qui étreignait son âme... Moi ! accepter le sacrifice que son honneur lui ordonnerait d'accomplir !... Car il

viendra, je le sais, pour réparer ce qu'il appelait sa faute. Pour être fidèle à sa parole, Pierre Dérrouville brisera son cœur, peut-être aussi celui de la jeune fille qui lui était destinée. Mais leur bonheur est entre mes mains, se disait-elle encore, et cette pensée faisait naître sur les lèvres sérieuses de Geneviève un triste et doux sourire.

L'hiver s'écoula; de nouveau, les murs de clôture du jardin se voilèrent de vertes guirlandes; les faux-ébéniers effeuillèrent leurs grappes d'or au vent de mai. Les lilas exhâlèrent leur parfum, et, fidèle à son nid, le rossignol revint y chanter ses amours. Avec le printemps, l'enclos de la rue du Puits-qui-Parle avait retrouvé tout son charme.

— Si je vous demandais d'abandonner pour quelque temps cette retraite que vous aimez, dit un jour le professeur Legendre à Geneviève en parcourant avec elle les allées de son jardin, que me répondriez-vous ?

— Je vous dirais, mon bon ami, que je souscris d'avance à vos desirs. Ce ne peut être qu'une raison sérieuse qui vous fait m'adresser cette demande. Voyons, parlez, de quoi s'agit-il !

— Eh bien ! je me risque, ma chère enfant; je suis sûr, d'ailleurs, qu'avec votre finesse vous sentez déjà qu'il s'agit de ma sœur. Que voulez-vous, ma pauvre malade ne peut plus se passer de vous. Vos soins, votre tendresse, lui sont devenus nécessaires.

(A suivre).

